



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-081

PUBLIÉ LE 18 MARS 2025

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2024-12-17-00030 - 2024-DOS-246-Arrete renouvellement agrément CESU 45 Orléans (2 pages)	Page 3
R24-2024-12-16-00006 - 2024-DOS-247- Arrêté fixant la composition du CT IFPM Orléans (3 pages)	Page 6
R24-2025-03-15-00001 - ARRETE?? Relatif à la définition du périmètre géographique d'implantation et le nombre de sièges du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS)?? (2 pages)	Page 10
R24-2025-03-15-00002 - ARRETE?? Relatif à la nomination des membres du Comité de coordination Régionale ?? de la Santé Sexuelle (CoReSS) ?? (6 pages)	Page 13

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-12-17-00030

2024-DOS-246-Arrete renouvellement agrément  
CESU 45 Orléans

**ARRETE**  
**Portant renouvellement de l'agrément**  
**Du centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU)**  
**Du centre hospitalier universitaire d'Orléans**  
**AGREMENT**

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles D 6311-17 à 24 relatifs aux centres d'enseignement des soins d'urgence ;

**VU** le décret n° 2012-565 du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence ;

**VU** l'arrêté du 24 avril 2012 relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU) ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en qualité de Directrice Générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** la décision du 15 novembre 2023 portant délégation de signature, accordant la délégation de signature permanente à l'article 3, sur tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement des instituts de formation, à Madame Anne Bencteux, Conseillère Pédagogique et Technique Régionale ;

**VU** la décision n° 2019-DOS-DM-0184 du 18 décembre 2019 portant renouvellement de l'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) du centre hospitalier universitaire d'Orléans, à compter du 18 décembre 2019 ;

**VU** le dossier de demande de renouvellement d'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgence du centre hospitalier universitaire d'Orléans ;

**CONSIDERANT** la visite sur place organisée le 13 décembre 2024, d'où il ressort que toutes les conditions requises sont réunies pour permettre

l'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans.

**DECIDE**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : L'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgences (CESU) du centre hospitalier universitaire d'Orléans est renouvelé pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 18 décembre 2029.

ARTICLE 2 : La directrice de l'offre sanitaire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 17/12/2024

La directrice générale

De l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

Signé : Clara de BORT

ARRETE N° 2024 - DOS - 246

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-12-16-00006

2024-DOS-247- Arrêté fixant la composition du  
CT IFPM Orléans

## **ARRETE**

Fixant la composition du conseil technique de l'institut de formation des Infirmiers Puériculteurs Diplômés d'Etat de l'IFPM d'Orléans pour l'année 2024 / 2025

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Madame Clara de Bort en date du 12 juin 2023 ;

**VU** l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

**VU** la décision N° 2023-DG-DS-0005 du 28 septembre 2023 portant délégation de signature, modifiant la décision N° 2021-DG-DS du 13 octobre 2021 accordant la délégation de signature par l'article 3, à Madame Anne BENCTEUX, conseillère pédagogique et technique régionale pour tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement des instituts de formation.

**CONSIDERANT** le résultat des élections de délégués du 16 octobre 2024.

## **DECIDE**

ARTICLE 1<sup>er</sup> : l'arrêté N°2023-DOS-107-DM du 11 décembre 2023 portant composition du conseil technique de l'institut de formation des Infirmiers Puériculteurs Diplômés d'Etat de l'IFPM d'Orléans pour l'année 2023-2024 est abrogé.

ARTICLE 2 : le conseil technique est présidé par le Directeur général de l'Agence régionale de santé pi son représentant.

Pour l'année 2024-2025 il est composé comme suit :

ARTICLE 3 :

Deux membres de droit : la directrice de l'institut : Madame BARTHELEMY, directrice des soins, coordinatrice des Instituts de formation des professionnels paramédicaux d'Orléans,

Ou son représentant, Monsieur RICHARD, cadre supérieur de santé, coordonnateur pédagogique au sein des instituts de formation des professionnels paramédicaux d'Orléans ;

Le professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie désigné par le directeur de l'Agence régionale de santé :

Titulaire : Madame ANCELLIN, praticien hospitalier de Pédiatrie au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans,

Suppléant : Madame SALAH, praticien hospitalier de Pédiatrie au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans.

ARTICLE 4 :

Deux représentants de l'organisme gestionnaire : le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant

Titulaire : Monsieur DI MASCIO, directeur des ressources humaines au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans,

Suppléante : Monsieur FERRENDIER, directeur des affaires médicales au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans,

Un infirmier général de l'établissement hospitalier gestionnaire de l'école

Titulaire : Madame LIAUDOIS, coordinatrice des soins au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans,

Suppléante : Madame BIANCO, directrice des soins au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans.

ARTICLE 5 :

Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice d'école, élus par leurs pairs :

Titulaires : Monsieur le docteur CONDÉ, praticien hospitalier de Pédiatrie Générale au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans,

Madame CHARLES, puéricultrice, cadre de santé formatrice à l'IFPM,



Suppléantes : Madame le docteur MAITRE, praticien hospitalier, service d'Unité d'accueil pédiatrique au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans,  
Madame CELLIER, puéricultrice, formatrice à l'IFPM.

ARTICLE 6 :

Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage dont une du secteur hospitalier et une du secteur extrahospitalier, sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé :

Titulaires : Madame LAFOND, puéricultrice, cadre de santé pédiatrie générale et POSU pédiatrique médical au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans,  
Madame LEROI, puéricultrice à la crèche DOREMI d'Orléans,

Suppléantes : Madame LECOURT, puéricultrice responsable de la crèche La Ritournelle au Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans,  
Madame BISSON, puéricultrice sur la PMI Meung Sur Loire.

ARTICLE 7 :

Deux représentants des élèves élus par leurs pairs :

Titulaires : Madame HUET, Madame VALLET,

Suppléantes : Madame FLEUREAU, Madame VERGNE.

ARTICLE 8 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire et la Directrice de l'institut conduisant au diplôme de puéricultrice d'Orléans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 16/12/2024

pour la directrice générale,  
de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,  
la Conseillère Technique et Pédagogique régionale,  
Signé : Anne BENCTEUX

**ARRETE N° 2024-DOS-DM-247**

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-03-15-00001

ARRETE

Relatif à la définition du périmètre géographique  
d'implantation et le nombre de sièges du Comité  
de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle  
(CoReSS)

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
CENTRE-VAL DE LOIRE**  
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

**ARRETE**

Relatif à la définition du périmètre géographique d'implantation et le nombre de sièges du Comité de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique notamment les articles L1431-1, L1431-2 et L1432-2 relatifs aux missions et compétences des Agences Régionales de Santé et l'article L1114-1 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en qualité de Directrice Générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique notamment les articles D3121-34, et suivants relatifs à la création, composition, objectifs et missions des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;

**VU** le décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle prorogeant les mandats des membres des comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine en cours jusqu'au prochain renouvellement des instances en charge de la coordination de la santé sexuelle jusqu'au 15 mars 2025 ;

**VU** l'arrêté du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des Comités de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le périmètre géographique d'implantation du comité de coordination régionale de la santé sexuelle est fixé à la région Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2 : Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle est installé au Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours.

ARTICLE 3 : Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle Centre Val de Loire comporte au minimum 40 sièges. Le mandat des membres du comité est de quatre ans, renouvelable.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux devant la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 45044 ORLEANS CEDEX,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.
- soit d'un télérecours sur le site internet : <https://www.telerecours.fr>

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 mars 2025  
La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire  
Signé : Clara de BORT

Arrêté n°2025-SPE-0013 enregistré le 15 mars 2025

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2025-03-15-00002

ARRETE

Relatif à la nomination des membres du Comité  
de coordination Régionale  
de la Santé Sexuelle (CoReSS)

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
CENTRE-VAL DE LOIRE**  
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

**ARRETE**

Relatif à la nomination des membres du Comité de coordination Régionale  
de la Santé Sexuelle (CoReSS)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**VU** le code de la santé publique notamment les articles L1431-1, L1431-2 et L1432-2 relatifs aux missions et compétences des Agences Régionales de Santé et l'article L1114-1 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en qualité de Directrice Générale de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire,

**VU** le décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle prorogeant les mandats des membres des comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine en cours jusqu'au prochain renouvellement des instances en charge de la coordination de la santé sexuelle jusqu'au 15 mars 2025 ;

**VU** l'arrêté du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des Comités de Coordination Régionale de la Santé Sexuelle ;

**VU** le code de la santé publique notamment l'articles D3121-37 relatif à la nomination des membres du Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Les membres du CoReSS Centre Val de Loire sont répartis au sein de quatre collèges. Ces membres sont désignés pour une durée de quatre ans. La composition du Comité est énumérée aux articles du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Le premier collège comprend 19 membres titulaires. Il est composé de représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé.

<b>Collège n° 1 : Des représentants des professionnels de santé, de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé</b>
Professeur Guillaume BERAUD Médecin infectiologue – Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans et Faculté de médecine d'Orléans
Docteur Francesca BISIO Médecin infectiologue - CeGIDD 18
Docteur Dorine BOUVET Médecin biologiste – LBM de Romorantin
Docteur Claudia CARVALHO-SCHNEIDER Médecin infectiologue - Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
M. Pierre CHARPENTIER URPS Infirmiers Centre Val de Loire
Docteur Yoann CONAN Médecin infectiologue - Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours - CeGIDD 37
Docteur François COUSTILLERES Médecin infectiologue – Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
Docteur Juliana DARASTEANU Médecin infectiologue – Centre Hospitalier de Chartres
Docteur Julienne EFFA Médecin Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans - CeGIDD45
Docteur Yves GUIMARD Médecin infectiologue - CeGIDD 18
Docteur Laurent HOCQUELOUX Médecin infectiologue - Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans
M. Jean LONGEPE Conseil Interrégional de l'Ordre des sages-femmes du secteur 1 (Bourgogne-Franche Comté, Centre-Val de Loire et Île de France)
Mme Chloé MARECHAL FRAPS – Promotion Santé Centre-Val de Loire

Docteur Maja OGIELSKA Médecin infectiologue – Pôle Santé Léonard de Vinci de Chambray-Lès-Tours
Docteur Aurélie PEROCHE Médecin généraliste – Service de Santé Etudiants - CeGIDD37
Mme Marine PLATHEY Centre de Santé Sexuelle de Tours
Docteur Thierry PRAZUCK Médecin infectiologue – Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans - CeGIDD45
Docteur Karl STEFIC Virologue - Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
Mme Mélissa TOUTOUT FRAPS – Promotion Santé Centre-Val de Loire

**ARTICLE 3 :** Le deuxième collège comprend 18 membres titulaires. Il est composé de représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé

<b>Collège n° 2 : Des représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé</b>
Mme Alix BELLION CeGIDD45 - Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans
Mme Pascaline BERTEAUX Pôle Santé Publique 28 – Centre Hospitalier de Dreux
Docteur Mélanie BOISSINOT CIVG - CSS – CeGIDD37 – Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
Mme Morgane BROT CeGIDD36 – Centre Hospitalier de Châteauroux
Mme Sandie DA COSTA APLEAT-ACEP 45
Mme Mayika DEFOUNDoux CAARUD - ANPAA 36
Mme Natacha DESSON Centre de Santé Sexuelle – CIVG - Centre Hospitalier de Blois
Docteur Olivier FERRIC Pôle Santé Publique 28 – Centre Hospitalier de Dreux
Mme Camille GIRARD CeGIDD41 - Centre Hospitalier de Blois



Mme Nathalie GIRARD Conseil Départemental du Loiret
Professeur Leslie GRAMMATICO-GUILLON Médecin infectiologue et de santé publique – Pôle Santé Publique et Prévention – Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours – Faculté de médecine de Tours
Mme Eva JUPIN CSAPA 37 – Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
Mme Elsa LECONTE CeGIDD37 – Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
Docteur Damien MAUGE CSAPA 37 – Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
Mme Sylvie PORHEL Pôle domicile 37 APF France handicap (régional)
Mme Perrine RIBOT Appui Santé 28 - CODAC Centre Val de Loire
Mme Ludivine RIGAT CeGIDD18 – Centre Hospitalier de Vierzon – Centre Hospitalier de Bourges
M. Hervé STIPETIC ANPAA 36

**ARTICLE 4:** Le troisième collège comprend 9 membres titulaires. Il est composé de représentants des malades et des usagers du système de santé.

<b>Collège n° 3 : Des représentants des malades et des usagers du système de santé</b>
Mme Catherine AUMOND Association AIDES Centre-Val de Loire (45)
Mme Christine BAISSIN Association AIDES Centre-Val de Loire (45)
Mme Dominique BEAUCHAMPS France Assos Santé Centre Val de Loire (45)
M. Aymerick CORFMAT Association AIDES Centre-Val de Loire (37)
Mme Agathe CROS Le Planning Familial 37
Mme Emilie DUBOURG Le Planning Familial 36
Mme Laure GUILLAUME Le Planning Familial 41

M. Pascal MORANDI Comité Régional Addictions Alcool Vie Libre Région Centre Val de Loire (18)
M. Maurice RIFFAIT Association AIDES Centre-Val de Loire (28)

**Article 5 :** Le quatrième collège comprend 16 membres titulaires. Il est composé de personnalités qualifiées en santé sexuelle.

<b>Collège n° 4 : Des personnalités qualifiées en santé sexuelle</b>
Docteur Frédérique BEAU-SALINAS - Médecin en pharmacologie clinique et pharmacovigilance Centre Régional de Pharmacovigilance Centre Val de Loire (37)
Docteur Laetitia CANAZZI - Médecin généraliste à la MSP du val d'Ardoux de Cléry St André - Praticienne hospitalière au CIVG du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans
Docteur Christelle CHAMANT Médecin généraliste à la MSP des longues allées de Saint Jean de Braye Médecin au Planning Familial 45 Maître de conférence Associé – Département universitaire de médecine générale à la Faculté de médecine de Tours
Mme Berthe DE LAON - Référente régionale - Collectif Lupae (36)
M. Christophe DESPORTES-GUILLOUX - Référent « Prévention des LGBTphobies » GAGL45, Centre LGBT+ d'Orléans
Docteur Antony DEVOUCOUX - Médecin généraliste libéral URPS Médecins Libéraux CVL (45) Médecin CeGIDD 37
Docteur Loïc DRUILHE - Médecin généraliste Centre de Santé de la Rabaterie à Saint-Pierre-des-Corps Urgences – Centre Hospitalier d'Amboise
Mme Agnès DUBREUIL Chargée de mission Contrat Local de Santé Syndicat Mixte du Pays Vendômois
Docteur Cathie FAUSSAT Médecin de santé publique – Assistante hospitalo-universitaire – Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours et Faculté de médecine de Tours
Docteur Pauline LACHERE Médecin généraliste Protection maternelle et infantile et Centre de santé sexuelle (37)

M. Clément LE ROUX Interne en Santé Publique et addictologie Pôle Santé Publique - Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours
Docteur Zoha MAAKAROUN-VERMESSE Pédiatre infectiologue – Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours Coordinatrice régionale des PASS de la région Centre-Val de Loire
Docteur Sylvie OSTERREICHER Médecin légiste et sexologue à l'Association du Collectif Droits des Femmes 41
M. Jérémie PETIT Chef de service Pôle Soins (CAARUD - CSAPA – CeGIDD) Chef de Service du Groupement CUP – RdR de l'Association Espace (45)
Docteur Marc-Florent TASSI Assistant hospitalo-universitaire – Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours et Faculté de médecine de Tours
Docteur Nathalie TRIGNOL-VIGUIER Médecin au Centre d'orthogénie du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours Sexologue Médecin coordinatrice de la Commission santé sexuelle et Orthogénie du réseau Périnatal Centre-Val de Loire

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux devant la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du faubourg Banner - BP 74409 45044 ORLEANS CEDEX,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.
- soit d'un télérecours sur le site internet : <https://www.telerecours.fr>

**ARTICLE 7 :** Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 15 mars 2025  
La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire  
Signé : Clara de BORT

Arrêté n°2025-SPE-0014 enregistré le 15 mars 2025